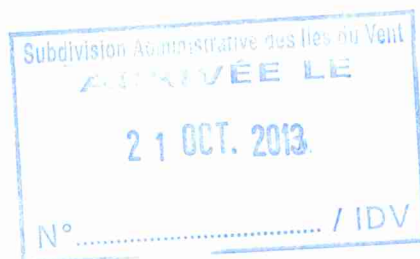


Commune
de
FAA'A



N° 310/2013 ⁹

FAA'A, le 17 octobre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

11 octobre 2013

Date d’Affichage :

11 octobre 2013

Date de séance :

17 octobre 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 20
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 23
POUR : 23
CONTRE : 00
ABSTENTION : 03

Le jeudi 17 octobre 2013 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Objet : autorisant la prise en charge des frais d’hospitalisation de M. Robert MAKER au Methodist Hospital de Los Angeles

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert			TOKORAGI D.
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard	X		
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie		X	
TEKURARERE Eugène		X	
RAAPOTO Jean-Marius			LAURENT V.
TAUMATA Animera		X	
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii			LO T.
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline			ZIMA L.
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema			TETUAITEROI G.
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie			TAHARAGI L.
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU-LE CAILL Maurea		X	
TEMAURI Jean	X		
FULLER Thilda	X		
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara		X	
APUARII Léon	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Désiré TOKORAGI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Noa TETUANUI a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°238/2013 du 7 mai 2013, le Conseil municipal autorise l'organisation d'une mission en France (à Angers et Paris), du 31 mai au 13 juin 2013, mission à laquelle participent Mme Rosina CHIN FOO ainsi que Messieurs Robert MAKER et Noa TETUANUI.

Le 13 juin 2013, la délégation de Faa'a quitte Paris. Cependant, M. Robert MAKER fait escale à Los Angeles et le 18 juin, alors qu'il embarque dans l'avion pour son retour à Tahiti, il est victime d'un malaise et est hospitalisé 2 jours au MethodistHospital de Los Angeles pour un montant de 9 796.40 \$, soit 979 640 FCFP.

Etant donné que le malaise du Deuxième Adjoint au Maire s'est produit à son retour de mission, la Commune de Faa'a demande à la TIVAA, à l'IRCANTEC et à AIR TAHITI NUI (ATN) les modalités de prise en charge des frais d'hospitalisation de ce dernier.

Madame Christine EXCOFFIER, Trésorière principale de la TIVAA, informe la Commune qu'il est impossible d'imputer cette dépense au budget communal, ne s'agissant pas d'un accident survenu pendant la mission. La compagnie ATN informe également la Commune que celle-ci n'ayant souscrit aucune assurance en faveur des membres de la mission Angers lors de l'achat de leurs billets, toute prise en charge des frais d'hospitalisation de M. Robert MAKER est impossible. A ce jour, la Commune est sans nouvelle de l'IRCANTEC.

Compte tenu du lien de causalité qui peut être établi entre la mission à Angers et Paris, éprouvante pour M. Robert MAKER qui avait déjà quelques soucis de santé avant et durant la mission, il est proposé, à titre exceptionnel, d'imputer au budget communal ses frais d'hospitalisation.

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est présenté ci-après conformément à l'avis de la Commission des finances et ressources humaines du 10 octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Noa TETUANUI :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°238/2013 du 7 mai 2013 autorisant l'organisation d'une mission en France dans la ville d'Angers ;
- Vu** les factures en date du 26, 27 et 29 juillet 2013 adressées à Monsieur Robert MAKER ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la commission Finances et Ressources Humaines dans sa séance du 10 octobre 2013;

Dans sa séance du 17 octobre 2013 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES


Article 1^{er} : Est autorisée la prise en charge par la Commune des frais d'hospitalisation de M. Robert MAKER à l'occasion de son retour de mission en France, du 18 au 20 juin 2013 au MethodistHospital de Los Angeles, pour un montant total de 9 796.40 \$, soit environ 979 640 FCFP.

Article 2 : La dépense afférente sera imputée au budget principal, exercice 2013, section de fonctionnement, chapitre 012

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 17 octobre 2013

Le Président de séance,


Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **21 OCT. 2013** et affiché le **21 OCT. 2013**

MAIRIE DE FAA'A

Secrétariat DGS

Reçu le :

21 OCT. 2013

N° chrono :